## Alpes de Haute Provence **AUBIGNOSC**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU **CONSEIL MUNICIPAL**

## Séance du 02 juillet 2020

 Membres en exercice :
 15

 Présents :
 13

 Votants :
 14

DCM N°49/2020

Envoyé en préfecture le 03/07/2020 Reçu en préfecture le 03/07/2020 Affiché le

ID: 004-210400131-20200702-202049BANNEXE-BF

---- L'an deux mille vingt

le deux juillet à 18 heures 15

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 23 juin 2020

Membres présents :

MMes & MM. AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, CHAILLAN André, SECHEPINE Elisabeth, LATIL Yves, DANEL Mauricette, LERDA Serge, ARMINGOL Elisabeth, WALCZAK Franck, MARTINELLI Nicolas et WEBER Hélène.

Absent(s) excusé(s): MACCARIO Fabrice & ISNARD Wilfried

Pouvoirs: MACCARIO Fabrice à AVINENS René

<u>Secrétaire de séance</u>: Frédéric ROBERT

## OBJET: VOTE DU BUDGET ANNEXE POUR LES SERVICES DE L'EAU & DE L'ASSAINISSEMENT / EXERCICE 2020

- ---- Monsieur le Maire présente le budget annexe pour les services de l'eau & de l'assainissement de l'exercice 2020. Chaque conseiller a été destinataire, avant le vote, d'une proposition budgétaire pour l'exercice considéré.
- ---- Le montant de l'excédent de fonctionnement 2019 de **18,78** € est maintenu en section de fonctionnement dans son intégralité ; pas d'affectation de résultat au compte 1068.
- --- Le budget primitif 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes :
- \* Pour la section d'exploitation ainsi qu'il suit :

RECETTES & DEPENSES: 77 842.44 €

\* Pour la <u>section d'investissement</u> ainsi qu'il suit :

RECETTES & DEPENSES: 359 076.64 €

- ---- Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :
- \* **<u>VOTE</u>** le budget annexe pour les services de l'eau & de l'assainissement pour l'exercice 2020 tel que récapitulé ci-dessus.
- --- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

